Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1329

Artikel: Le champ politique est encore vaste
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009962

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
29 janvier 1998 – nº 1329
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

Le champ politique est encore vaste

Y A-T-IL un pilote dans l'avion? Poser la question à propos des collectivités publiques, c'est y répondre. Nombre d'événements récents révèlent en effet l'impuissance des autorités politiques. Fusions d'entreprises accompagnées de licenciements et de suppressions d'emplois à grande échelle, délocalisations vers des cieux aux coûts plus cléments se succèdent à un rythme accéléré sans que les élus n'y puissent mais. Les firmes et les particuliers se jouent habilement des dispositions légales pour alléger leurs charges fiscales, voire même pour se soustraire à l'impôt. Et dès lors que le grand jeu économique se joue sur la scène internationale, les États nationaux n'apparaissent plus en mesure d'imposer leurs règles.

Le politique n'hésite pas à adopter un profil bas pour attirer de nouveaux investisseurs

Le pouvoir politique lui-même n'hésite pas à adopter un profil bas dans l'espoir d'attirer de nouveaux investisseurs. À la suite d'une rencontre avec la direction de la nouvelle UBS, le président du Conseil d'État genevois admet que, face à de tels interlocuteurs, le canton est un peu «ristrette». Et de longues heures durant, les parlementaires fédéraux ont débattu des conséquences de la dernière fusion bancaire et des lacunes fiscales, pour constater finalement leur impuissance.

Impuissance du politique, vraiment? À coup sûr si l'on entend que l'État doit intervenir lourdement dans la vie économique, interdire telle fusion, empêcher des licenciements et s'opposer à telle délocalisation. Mais personne aujourd'hui n'aspire à voir l'État assumer ce rôle de gendarme pointilleux. Non, le sentiment d'impuissance qui prédomine s'alimente à un constat simple: les pouvoirs publics ont failli à leur tâche. À force de répéter qu'il faut éviter de brimer l'économie, source de notre bien-être, ils en ont oublié de poser les règles nécessaires à un fonctionnement équilibré de cette économie et à une distribution équitable des richesses produites.

Les injures proférées par un conseiller national à l'encontre de Martin Ebner ne font pas illusion. Le banquier zurichois n'a fait que profiter de la concurrence fiscale suicidaire à laquelle se livrent les cantons. Et si les heureux bénéficiaires des hausses boursières n'ont rien à verser dans les caisses publiques, c'est à la législation fiscale qu'ils le doivent. La sécurité sociale pèse-t-elle lourdement sur le coût du travail, des réglementations tatillonnes entravent-elles les individus entreprenants? C'est aux lois qui nous régissent qu'il faut s'en prendre. Le champ d'action des élus est vaste qui leur permet d'affirmer efficacement le rôle de l'État. Et si le cadre national se révèle trop étroit, rejoignons sans tarder l'Europe pour participer à l'élaboration de règles communes.

JD